

LA DEMI-PENSION AU LYCEE OZENNE 2016-2017



TARIFS

FORFAIT 5 jours : Pour le second cycle : De septembre à décembre = 210 € (540 € pour l'année 2016)

FORFAIT 5 jours : Pour le Post Bac : De septembre à décembre = 220,50 € (567 € pour l'année 2016)

Pour les porte-monnaie : De septembre à décembre = 3,95 € le repas

En attente du vote du Conseil d'Administration pour le tarif forfait des deux derniers trimestres ainsi que pour le repas au porte-monnaie.

REGLEMENT INTERIEUR

cf les chapitres et :

5.6 *Le fonctionnement du service de restauration*

5.6.1 *Le régime de la demi-pension au forfait trimestriel*

REGLEMENT FINANCIER

POUR LES FORFAITAIRES :

ADMISSION :

Demande présentée lors de l'inscription ou en cours d'année si des raisons médicales ou familiales le justifient, Elle suppose l'adhésion sans réserve au règlement intérieur du Lycée et aux présentes dispositions, L'admission est prononcée par Madame la Proviseure et sous sa responsabilité.

TARIFS :

Les tarifs sont forfaitaires, calculés sur la base d'un tarif adopté par le Conseil Régional sur une proposition du Conseil d'Administration, exigibles d'avance (au début de chaque trimestre) et payables après que l'avis a été transmis aux familles,

Les cartes doivent être rendues quand l'élève quitte définitivement l'établissement,

Les élèves poursuivant leur scolarité dans l'établissement gardent leur carte pendant toute leur scolarité au lycée.

REPARTITION DES TERMES POUR L'ANNEE 2016

- ✓ 7 quinzaines de la rentrée aux vacances de Noël
- ✓ 7 quinzaines de janvier aux vacances de Printemps
- ✓ 4 quinzaines d'avril à la fin de l'année scolaire.

En cas de non-paiement et après les rappels réglementaires, l'élève concerné peut être exclu du service d'hébergement et une procédure judiciaire est immédiatement engagée.

DUREE :

L'inscription à la demi-pension dans le cadre du forfait s'effectue **pour la totalité de l'année scolaire** à l'exception des classes d'examen ou de concours (Terminales, CPGE 2^{ème} année) pour lesquelles une modification de régime est possible à la fin du second trimestre scolaire.

PAIEMENT :

- **Par paiement en ligne :** Procédure gratuite à : FR76 1007 1310 0000 0010 0204 568
- **Par virement bancaire :** Procédure gratuite à : FR76 1007 1310 0000 0010 0204 568
- **Par chèque bancaire à l'ordre de : AGENT COMPTABLE DU LYCEE OZENNE**

REMISE D'ORDRE :

Peut être accordée par le Chef d'Etablissement sur demande écrite en cas de changement de catégorie ou d'absence pour maladie, et supérieure à 14 jours consécutifs, justifiée par un certificat médical. Les petites vacances ne sont pas prises en compte.

CARTE :

Chaque nouveau demi-pensionnaire au forfait reçoit une **carte magnétique** à la rentrée.
En cas de perte de la carte, la somme de 7 € sera exigée conformément au vote du Conseil d'Administration.

OUBLI :

Si l'élève oublie sa carte, il passera à la fin du service et tout abus sera sanctionné.

FONDS SOCIAUX :

En cas de difficulté financière, il est possible d'obtenir une aide dans la limite des crédits disponibles :

- ✓ Du Fond Social Lycéen pour le Second Cycle
- ✓ De la Caisse de Solidarité pour le Post Bac
- ✓ Du fond Social Régional

Un dossier devra être présenté au Chef d'Etablissement.

ADMISSION A LA RESTAURATION POUR LES PORTE - MONNAIE

Il s'adresse uniquement aux étudiants post-bac : STS et hors CPGE : (ECE, ECS, ECT).

Si vous souhaitez déjeuner dès la rentrée scolaire 2016-2017, il faudra joindre au moment de l'inscription :

✓ La fiche intendance

✓ Un chèque de 46,50 € (correspondant à un minimum de 10 repas à 3,95 € + 7 € de carte) à l'ordre de :
AGENT COMPTABLE DU LYCEE OZENNE

✓ Le NOM, PRENOM, et CLASSE ou n° de carte au dos du chèque doit être déposé dans la boîte aux lettres installée devant le Pôle Financier :

- Avant 10h30 : Les rechargements de cartes sont encaissés le jour même,
- Après 10h30 : Ils seront encaissés uniquement le lendemain
-

En cas de perte de la carte, le renouvellement de celle-ci sera également payant au prix de 7 euros.

L'étudiant choisit les repas qu'il prend et ne règle que les repas pris au fur et à mesure de son passage à la cafétéria.

PAIEMENT :

- **Par paiement en ligne** : Procédure gratuite à : FR76 1007 1310 0000 0010 0204 568
- **Par virement bancaire** : Procédure gratuite à : FR76 1007 1310 0000 0010 0204 568
- **Par chèque bancaire à l'ordre de : AGENT COMPTABLE DU LYCEE OZENNE**

Pour les 2^{ème} année uniquement, le minimum de 10 repas ne sera pas exigé au dernier trimestre.

Nous conseillons aux étudiants de 2^{ème} année d'utiliser leurs repas inscrits sur leur carte avant la fin de l'année scolaire.

En cas d'oubli de la carte, il **ne sera pas servi de repas**.

Sur celle-ci, il ne peut être débité qu'un seul repas par jour, elle est personnelle.

HORAIRES

<i>SELF</i>	<i>CAFETERIA</i>
11h30	11h30
13h15	13h15

RECOMMANDATION

Ranger les plateaux comme indiqué sur les rampes de desserte afin de permettre la bonne marche du Service.